

Meauzac

informations



Décembre 2015

Numéro 31

Le mot du Maire

Dans mon propos, je ne pouvais pas passer sous silence les évènements tragiques de ces derniers jours à Paris et ailleurs également. Pourquoi ? Tout simplement pour faire le parallèle avec notre petite commune et sa douceur de vivre. Mesurons la chance que nous avons de se trouver loin de ces immenses agglomérations où malheureusement les chances de troubles sont proportionnelles et beaucoup plus grandes. Malgré quelques incivilités toujours créées par les mêmes personnes, nous sommes épargnés par cette horreur. Les commerçants, les associations font le maximum pour animer notre petit village. Il y a tant de gens qui donnent de leur temps ! Pour les autres, c'est la preuve qu'il faut croire encore en notre société qui n'en est pas à sa première secousse.

Malgré cela, nous continuons à avancer et à réfléchir sur l'avenir de notre commune, en particulier l'orientation intercommunale dont nous avons déjà parlé. Le Préfet a rendu son schéma et nous saurons, au 31 mars 2016 au plus tard, avec qui nous travaillerons à compter du 01/01/2017.

Je vous donne rendez-vous avec le conseil municipal aux vœux de la municipalité le samedi 9 janvier 2016.

En mon nom personnel et au nom de la municipalité, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, une très bonne année 2016 et compte sur vous pour faire le bonheur autour de vous pour cette trêve des confiseurs.

Le Maire,
José Lacombe

Sommaire

<i>Délibérations du Conseil municipal</i>	2
<i>Plan local d'urbanisme</i>	3
<i>Elections</i>	6
<i>L'école</i>	7
<i>Festivités, animations</i>	7
<i>Prêt à taux zéro</i>	8
<i>Les enquêtes Insee</i>	8
<i>Site internet pour personnes âgées</i>	9
<i>Nouvelles entreprises</i>	9
<i>Etat civil</i>	10
<i>Calendrier des lotos</i>	10
<i>Triions nos déchets</i>	11
<i>Les associations</i>	12
<i>Informations utiles</i>	18
<i>Les commerçants</i>	19
<i>Les artisans</i>	20
<i>Professions médicales</i>	20
<i>Infos pratiques</i>	20



Les délibérations du Conseil municipal

Seance du 29 juin 2015

Personnel - Suppression du poste de rédacteur principal de 1ère classe

CNAS - Désignation du délégué élu et du délégué agent

Modification des régies cantine et garderie pour l'ajout du paiement en ligne par carte bancaire

Approbation de la répartition du FPIC pour la commune de Meauzac

Commerces - Quitus donné à la Semateg

Commerces - Achat des matériels professionnels

Seance du 27 aout 2015

Personnel - Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (25 h 30 hebdomadaire)

Elections - Désignation du délégué de l'administration aux commissions communales de révision des listes électorales

Tarifs cantine et garderie

Renouvellement de l'aide aux devoirs

Association des Maires - Adoption de la motion 1 sur les baisses des dotations et la loi NOTRE

Association des Maires - Adoption de la motion 2 sur les intercommunalités

Accessibilité - Choix du bureau d'architecte

Changement des photocopieurs de la Mairie et de l'école

Intercommunalité - Acceptation de la modification des statuts de TP2C pour l'ajout de la gestion du PEDT

Commerces - Nouveau bail pour le bar-restaurant

SDE - Acceptation de la convention sur les travaux d'éclairage public route de Barry

Seance du 28 septembre 2015

Approbation de la modification des statuts du Syndicat des Eaux de la région de Castelsarrasin

Encaissement de chèque - solde acte notarié sur l'opération « Bourg II »

Encaissement de chèque - remboursement vandalisme sur la porte de la maison des associations

Seance du 19 octobre 2015

Accessibilité - Demande de délai supplémentaire pour le dépôt du dossier en Préfecture

PLU - Choix du bureau d'étude

Assainissement - Transfert de la compétence au Syndicat des Eaux

Aménagement des places - Validation de l'intervention de la SEMATEG

Maison des associations - Validation des devis de l'entreprise FAUCHE

Seance du 25 novembre 2015

Logiciels Mairie - Renouvellement du contrat

Subvention - Demande de l'ADAPEI

Lotissement de la Rose - Choix du nom des rues

Encaissement de chèque - Remboursement de Copy Sud

Maison des Associations - avenant Gédimat

Seance du 7 decembre 2015

Intercommunalité - Choix du nouveau périmètre suite à la présentation du schéma par le Préfet le 16/10/15 dans le cadre de la loi NOTRE

Plan Communal de Sauvegarde - Validation du dossier

Avenant convention avec le pôle santé du Centre de Gestion

Aménagement de la place - choix de la maîtrise d'œuvre

Le travail des commissions

Travaux - jeudi 11 juin

Travaux à l'école et sur le terrain de tennis

Travaux - mardi 7 juillet

Travaux à la maison des associations

Travaux - jeudi 9 juillet

Réunion avec la DDT sur la révision du PLU et l'aménagement du village

Elections - mardi 8 septembre

Commissions sur les élections

Travaux - lundi 14 septembre

Réunion sur l'aménagement du village

Travaux - mardi 15 septembre

Travaux à la maison des associations

Personnel - jeudi 8 octobre

Réflexion sur la mise en place d'une aide aux devoirs + Personnel

Fetes et ceremonies - lundi 5 octobre

Illuminations de fin d'année

Travaux - mardi 17 novembre

Réunion sur l'aménagement du village

Les travaux

La maison des associations

Les travaux de construction de la maison des associations, d'une surface de 268 m², ont débuté le 1er juillet 2014. Le chantier est suivi par un bureau de contrôle qui est chargé de vérifier la conformité des travaux par rapport à la réglemen-

tation en vigueur. Ce bâtiment est destiné aux associations pour l'organisation de leurs manifestations et réunions.

Nous remercions les bénévoles, le personnel communal et les élus qui travaillent sur le chantier et sans lesquels ce projet n'aurait pas pu voir le jour. Nous remercions également nos cuisinières qui préparent et servent les repas du midi.



La révision Générale du Plan local d'urbanisme (PLU)

La révision générale du PLU permet la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme de la commune avec les dispositions de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE). Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité ;

- 1 - de prescrire la révision générale du PLU ;
- 2 - que la révision du PLU a pour objectif de permettre le développement cohérent de la commune, respectueux du caractère architectural du bourg, de promouvoir le développement économique par l'accueil d'entreprise, la sauvegarde des commerces de proximité, et la valorisation touristique, de mettre en œuvre une politique de déplacements (doux et automobiles) favorisant le cadre de vie et la dynamique commerciale, de réinvestir et requalifier l'habitat au cœur du village, de pérenniser et développer les équipements publics, de préserver la qualité des paysages.
- 3 - que la révision du PLU porte sur l'intégralité du territoire de la commune ;
- 4 - que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes : La mise à la disposition du public en mairie d'un registre où des observations pourront être mentionnées et l'insertion dans le bulletin municipal des éléments sur le déroulement des études de révision du PLU,
- 5 - de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'association des services de l'État pour la révision du PLU ;
- 6 - de demander, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme, que les services extérieurs de l'État (DDT/DTA de Castelsarrasin) soient mis gratuitement et en tant que de besoin à la disposition de la commune pour assurer l'assistance et le conseil sur la procédure de révision du PLU ;



Vie communale

7 - de solliciter de l'État, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du PLU ;

8 - de donner tous pouvoirs au Maire pour engager les procédures en vue de retenir le (ou les) organisme(s) chargé(s) de réaliser les études et documents nécessaires à la révision du PLU ;

9 - de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU ;

10 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférents à la révision du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Saisine Autorité Environnementale pour demande d'examen au cas par cas (le cas échéant)

<p>Débat sur le PADD au sein du conseil communautaire de l'EPCI compétent ou du conseil municipal de la commune</p> <p>Art L 123-9</p>	<p>Un délai de 2 mois minimum doit être respecté entre le débat sur le PADD et l'arrêt du projet de PLU. La collectivité doit être en mesure d'apporter la preuve que ce débat a bien eu lieu (délibération). Dans le cas d'une révision, ce débat peut avoir lieu lors de la mise en révision du PLU.</p> <p>Après le débat sur le PADD et au moins trois mois avant l'enquête publique, la collectivité doit transmettre pour avis à l'autorité environnementale (Préfet de département) l'évaluation environnementale ou, le cas échéant, la demande de dispense de l'évaluation environnementale.</p>
--	---

<p>L'arrêt du projet de PLU art. L. 123-9 et R. 123-18</p>	<p>Par délibération de l'autorité compétente : le conseil communautaire de l'EPCI, ou le conseil municipal.</p> <p>La délibération arrêtant le projet doit être affichée en mairie (seule mesure de publicité). La délibération arrêtant le projet peut simultanément tirer le bilan de la concertation.</p> <p>-> Puis transmission du projet arrêté aux PPA pour avis.</p>
<p>Avis sur PLU arrêté L123-6 ; L123-9 et L121-10 à 15 L122-2 et L122-2-1</p>	<p>Avis des personnes publiques associées : Les avis doivent être émis dans le délai de 3 mois.</p> <p>Avis de l'autorité environnementale : Avis sur l'évaluation environnementale dans les 3 mois suivant la date de sa saisine. A défaut : avis favorable.</p> <p>Avis de la CDPENAF : Le projet de PLU doit être soumis à l'avis de la CDPENAF (délai de 3 mois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si absence de SCOT approuvé et si le projet prévoit une réduction des espaces NAF ; - si délimitation de STECAL ; - si demande de dérogation à l'urbanisation limitée (L122-1) <p>Avis CDNPS : Si dérogation Amendement Dupont (article L111-4)</p>

DDT de Tarn et Garonne - PLU Procédure élaboration / révision générale

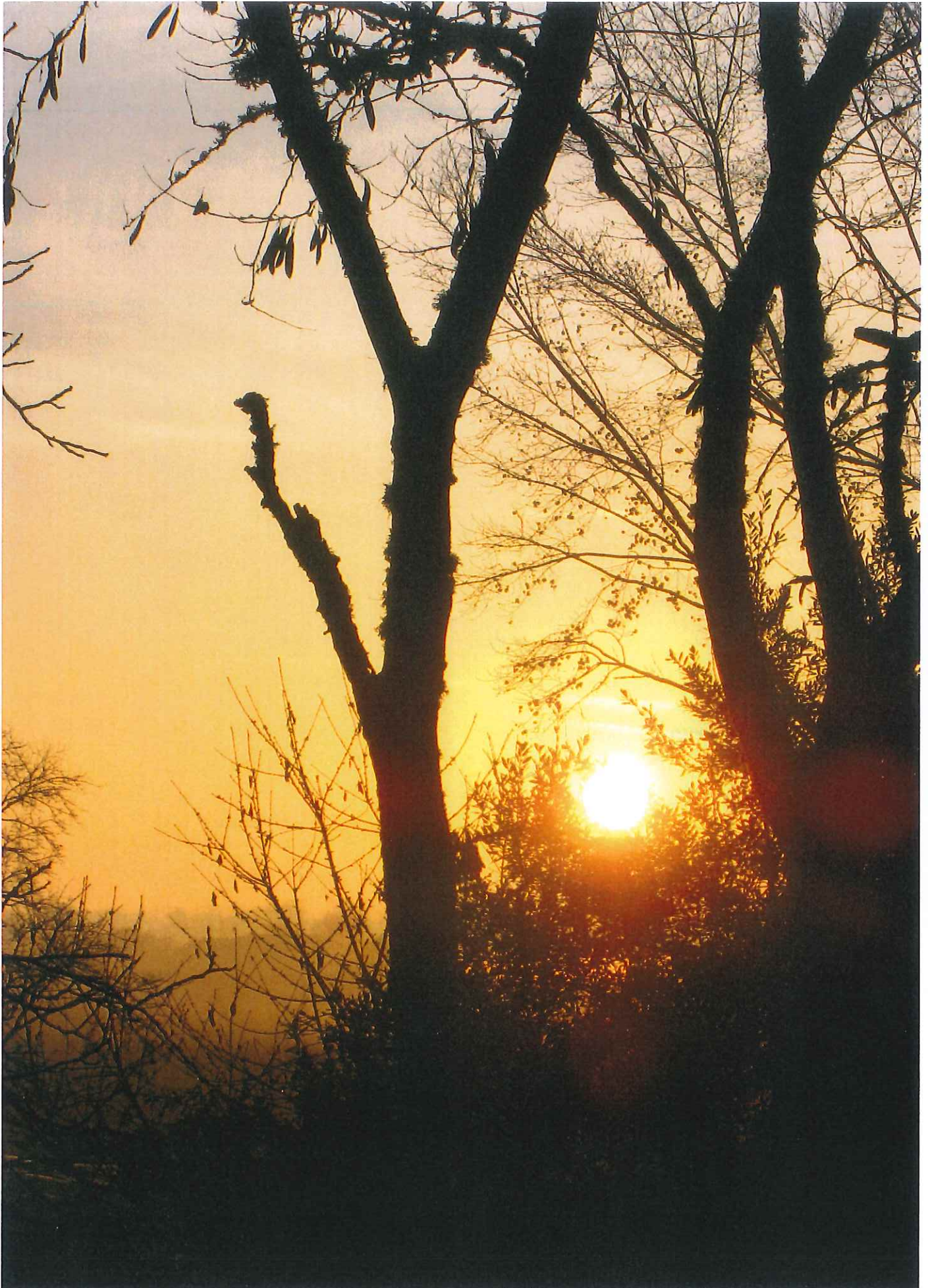
<p>La prescription de l'élaboration / de la révision du PLU : art. L. 123-6</p>	<p>- Prescription par délibération de l'autorité compétente : Le conseil communautaire de l'EPCI compétent ou le conseil municipal.</p> <p>- Contenu de la délibération : Prescription de l'élaboration ou révision, objectifs poursuivis et modalités de concertation avec la population (art. L. 300-2)</p>
<p>La notification de la délibération : art. L. 121-4 et L. 123-6 ; L. 121-5</p>	<p>La délibération doit être notifiée aux PPA et organismes à consulter (voir liste « notification PPA »)</p>
<p>Les mesures de publicité : art. R. 123-24 et R. 123-25</p>	<p>La délibération doit faire l'objet de publicité par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - affichage en mairie ou l'EPCI durant 1 mois - insertion d'une mention dans un journal d'annonce légale du département - publication au recueil des actes administratifs (pour les communes de plus de 3 500 habitants ou EPCI contenant une commune de plus de 3 500 habitants).

Transmission par le préfet du « porter à la connaissance » à la commune ou l'EPCI en continu (art R 121-1 et R123-15)

<p>L'élaboration du projet</p> <p>Les études</p> <p>Concertation avec le public et association des personnes publiques</p> <p>art. L. 122-2-1, L. 123-9, L. 300-2, L. 121-4 et R123-17</p>	<p>Le projet de PLU est élaboré par l'autorité compétente en concertation avec la population et en association avec divers partenaires (État, Région, Département, chambres consulaires, parc national, etc.).</p> <p>Consultations particulières obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'agriculture si réduction des espaces agricoles; - Centre régional de la propriété forestière si réduction des espaces forestiers - Institut national des appellations contrôlées si réduction d'espaces situés en zone d'appellation contrôlée <p>Consultations particulières obligatoires :gour déroger à la règle de l'urbanisation limitée L122-2-1 : SCOT.</p> <p>Modalités de la dérogation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'au 31/12/2016, dérogation accordée par : - En périmètre arrêté de SCOT -> le président de l'EP du SCOT après avis CDPENAF - Hors périmètre arrêté de SCOT -> le Préfet après avis de la CDPENAF - A compter du 01/01/2017, dérogation accordée (en l'absence de SCOT applicable) par le Préfet après avis de la CDPENAF et consultation de l'EP de SCOT si périmètre arrêté de SCOT
--	--

<p>L'enquête publique art. L. 123-10</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal administratif - Arrêté du président de l'EPCI ou du maire soumettant à enquête publique le projet de PLU (1 mois minimum) <p>Modalités de publicité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication d'un avis dans 2 journaux départementaux ; - 1er parution : au moins 15 jours avant le début de l'enquête ; - 2ème parution : dans les 8 premiers jours de l'enquête ; - Affichage au lieu habituel en mairie ou EPCI <p>Contenu du dossier d'enquête ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de PLU tel qu'il a été arrêté (aucune modification possible sauf nouvel arrêté) - Les avis émis par les collectivités ou organismes associés ou consultés (PPA) - L'avis ou l'arrêté de dispense de l'évaluation environnementale de l'autorité environnementale <p><i>Le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions à l'autorité compétente.</i></p>
--	--

Après enquête, le projet du Plan local d'urbanisme (PLU) peut être modifié pour tenir compte des avis joints à l'enquête publique, des observations du public, du rapport et



des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête à la double condition : que les modifications apportées ne remettent pas en cause l'économie générale du projet et que les modifications procèdent de l'enquête publique.

L'approbation du PLU art. L. 123-10 & R. 123-19	Le projet de PLU, éventuellement modifié est approuvé par délibération du conseil communal (du conseil municipal, le cas échéant). Le PLU doit être transmis au Préfet avec la délibération d'approbation
Les mesures de publicité art. R. 123-24 et R. 123-25	- Affichage en mairie durant 1 mois, - Mention est insérée dans un journal d'annonce légale du département, - Publication au recueil des actes administratifs (RAA) (pour les communes de plus de 3 500 habitants ou EPCI comportant au moins une commune de plus 3500 habitants)
Caractère exécutoire art. L. 123-12	- Communes situées dans un SCoT approuvé : exécutoire dès que les formalités de publicité ont été exécutées et que le dossier a été transmis au Préfet - Communes non couvertes par un SCoT approuvé : 1 mois après sa transmission au Préfet et l'accomplissement des formalités de publicité. <i>NB : la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.</i>

Le PLU approuvé est ensuite notifié aux services de l'Etat concernés (DDT, DDFIP, ARS...), (voir liste notification PLU approuvé).

Les nouvelles brèves

Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues en mairie jusqu'au jeudi 31 décembre prochain à 12h30.

Les personnes souhaitant s'inscrire et remplissant les conditions devront se présenter au secrétariat munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Les jeunes atteignant 18 ans avant le 29 février 2016 et ayant été recensés sont inscrits d'office. Toutefois, il est vivement conseillé de vérifier cette inscription avant le 31 décembre.

Prochaines élections

Élections	Date	Durée du mandat	Dernières élections
Présidentielles	2017	5 ans	22/04 et 6/05/2012
Législatives	2017	5 ans	10/06 et 17/06/2012
Européennes	2019	5 ans	25/05/2014
Municipales	2020	6 ans	23/03 et 30/03/2014
Départementales	2021	6 ans	22/03 et 29/03/2015

Refonte du site Internet de la mairie

Nous travaillons avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sur un nouveau site internet pour la mairie qui permettra à terme de vous diffuser les informations générales sur votre commune mais aussi de réaliser certaines démarches en ligne. Nous ne manquerons pas de vous informer de sa mise en service.

Journée défense et citoyenneté

Depuis fin 1998, chaque année, ce sont environ 800 000 jeunes gens qui sont ainsi convoqués sur plus de 250 sites en Métropole et Outre-Mer.



45 jours avant la date proposée pour votre JDC, vous recevrez l'ordre de convocation sur lequel figurent des renseignements pratiques et le détail de la journée.

Une date figure sur votre ordre de convocation, si elle ne vous convient pas vous disposez de 15 jours pour contacter votre organisme du Service National et il vous sera alors proposé deux autres dates.

Le jour de votre JDC, vous devez obligatoirement présenter une pièce officielle d'identité avec photographie (CNI, passeport).

Si vous ne vous présentez pas le jour de la JDC, aucun certificat de participation ne vous sera délivré. Le certificat est obligatoire pour passer des examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, brevet...), vous devez régulariser votre situation avant l'âge de 25 ans.

JDC sur mobile

Une toute nouvelle application peut être téléchargée sur smartphone. Elle permet d'aider les jeunes « appelés » à réaliser leur JDC entre leur recensement à 16 ans et leur convocation en site JDC à 18 ans

Pourquoi encore une nouvelle application pour mobile ?

Dans un contexte de plus en plus exigeant où le flux de jeunes et le besoin instantané en l'information augmente sensiblement chaque année, la modernisation des outils existants est apparue nécessaire.

Cette application s'inscrit également dans les axes de la modernisation de l'action publique visant à la construction d'une administration numérique.

C'est pour cela que la mise en place d'une application sur Smartphone est devenue indispensable pour la DSN afin de répondre au mieux à l'attente des jeunes.



L'application permet aux jeunes de :

- Géolocaliser leur site de JDC via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet en temps réel ;
- Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, temps de trajet à pied entre la gare/arrêt de bus et le site, pièces à fournir, programme de la journée...)
- Prendre contact plus facilement avec les organisateurs afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...).



L'ÉCOLE

Les effectifs scolaires

(communiqués lors du conseil d'école du 03.11.2015)

Maternelle

PS	MS	GS
17	16	21

Elémentaire

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
22	20	14	17	14

PS : Petite section / MS : Moyenne section / GS : Grande section

La cantine

Une pré-inscription des élèves, qu'ils mangent ou pas à la cantine est réalisée tous les 15 jours. Il s'agit uniquement d'anticiper les effectifs pour ajuster au mieux les commandes de matières premières, les repas étant confectionnés sur place. La facturation du repas n'est réalisée que si l'élève prend effectivement son repas à la cantine. Nous comptons sur les parents pour remplir le formulaire même si l'enfant ne fréquente pas la cantine.

En moyenne, nous accueillons 110 élèves par jour.

Rappel : Prix du repas 2,35 €.

La garderie

La garderie périscolaire accueille les élèves le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 30 le matin et de 16 h 15 à 18 h 30 le soir. Le mercredi de 7 h 30 à 8 h 30 et de 12 h à 12 h 30.

Tarifs : Payante de 7 h 30 à 8 h 30 : 1 € l'heure par enfant et de 17 h 30 à 18 h 30 : 1 € l'heure par enfant.

Festivités - Animations Manifestations

Rétrospective

2 août : concours de pétanque.

15 et 16 août : ball-trap de la JSM.

6 septembre : vide grenier de l'Apem.

15 novembre : Cérémonie de l'armistice du 11 novembre en présence des maires de Barry d'Islemade et d'Albefeuille.

15 novembre : bourse aux jouets de l'APEM.

06 décembre – Marché de Noël – Comité des fêtes.

20 Décembre : Comme chaque année à l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants ont offert un petit déjeuner dans une ambiance festive et conviviale.

A venir

9 janvier : Cérémonie des vœux

6 février : Coque des rois des aînés

Avril : bourse aux armes.
 Juin : concours de pêche.
 Juillet : fête locale du village.

Informations diverses

Divagation des animaux domestiques

Compte tenu de la multiplication de chiens trouvés en état de divagation sur la commune, le conseil municipal a décidé de verbaliser les propriétaires de ces animaux.

Un arrêté municipal réglementant la circulation et la divagation des animaux domestiques sur la voie publique a été signé le 17 novembre 2014.

Son article 3 stipule que : « La divagation sur la voie publique d'un animal domestique, après constatation par l'autorité municipale ou la Gendarmerie, est sanctionnée (en application de l'article R.412-44 du Code de la Route) par autant de contraventions de la 2ème classe qu'il y a d'animaux en divagation » soit 150 euros.

Si vous trouvez un animal perdu, veuillez le signaler à la mairie. Si nous parvenons à trouver le propriétaire, l'animal lui sera rendu moyennant le règlement de l'amende. Dans le cas contraire, il sera conduit chez un vétérinaire pour la pose d'une puce électronique puis à la SPA.

Prêt à taux zéro (PTZ)



Le prêt à taux zéro (PTZ) bénéficiera à un plus grand nombre de ménages à partir du 1er janvier 2016.

A compter de cette date, le nouveau PTZ pourra assurer :

- le financement de 40 % de l'achat d'un logement dans le neuf ;
- l'accès à un plus grand nombre de ménages à ce dispositif avec l'augmentation des plafonds de revenus pris en compte, suivant la zone d'habitation. Par exemple, les nouveaux plafonds de revenu sont pour les habitants de Meauzac (Zone C) de 24 000 € pour un célibataire (contre 22 000 € auparavant) et de 48 000 € pour un couple avec deux enfants (contre 44 000 € auparavant) ;
- La possibilité pour les ménages de commencer leur remboursement du PTZ dans un délai différé de 5, 10 ou 15 ans (en fonction de leurs revenus) ;
- L'allongement de la durée du prêt sur 20 ans minimum afin de réduire le montant des mensualités.

Rappel : Le PTZ s'adresse aux personnes souhaitant acquérir leur première résidence principale dans le neuf ou l'ancien (l'obtention du PTZ étant soumise à des conditions des ressources).

Le déroulement des enquêtes de l'Insee

Dans tous les cas (visite d'un enquêteur au domicile, téléphone ou par internet) les ménages sont systématiquement prévenus au préalable par courrier postal.

Les trois manières d'être enquêté :

1 - Avec la visite à domicile d'un enquêteur de l'Insee habilité

L'enquêteur est recruté et encadré par l'Insee. Il possède une carte tricolore avec sa photo. Toute personne visitée est en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage de l'enquêteur.



Elle peut aussi vérifier son identité en contactant l'Insee.

2 - Au téléphone par un enquêteur de l'Insee

La personne enquêtée reçoit une lettre qui la prévient d'un appel d'un enquêteur. Elle peut vérifier son identité en contactant l'Insee.

3 - Sur internet

Les personnes enquêtées reçoivent une lettre-avis avec un identifiant et un mot de passe leur permettant d'accéder au site de l'enquête.

Une légitimité reconnue par le Cnis

Ces enquêtes sont réalisées par sondage. Elles ont reçu un avis favorable du Conseil national de l'information statistique (Cnis) qui leur a reconnu un caractère d'intérêt général et de qualité statistique en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

L'authenticité, le déroulement et le calendrier des enquêtes réalisées par l'Insee sont vérifiables sur le site du Cnis.

La garantie de la confidentialité

Les mairies et les autorités de police ou de gendarmerie sont également tenues informées de la réalisation de chaque enquête sur leur territoire de compétence. Toutes les informations individuelles recueillies sont confidentielles et traitées dans le respect de l'anonymat.

CNSA

Lancement du site internet pour les personnes âgées

Le ministère des Affaires Sociales de la Santé et des Droits des Femmes et la Casse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) viennent de lancer officiellement le portail : <http://www.pour-les-personnes-agees.gov.fr> concrétisant par anticipation l'article 19 du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement.

The screenshot shows the homepage of the CNSA portal. At the top, it features the French flag and the text 'Pour les personnes âgées' and 'Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches'. Below this are several navigation tabs: 'Vivre à domicile', 'Vivre ailleurs temporairement', 'Choisir un hébergement', 'Bénéficier d'aides', 'Exercer ses droits', 'Aider un proche', and 'A qui s'adresser?'. The main content area includes a search bar, a news section titled '18/11/2015 2ème édition de la Biennale des Aidants à Paris' with a sub-headline 'Le thème de la reconnaissance est à l'ordre du jour de la 2ème biennale des aidants le 10', and a 'Le dossier du mois' section with the title 'Questions les plus souvent posées' and a sub-headline 'Je bénéficie de l'APA. Dois-je obligatoirement faire appel à un service d'aide?'.

Ce portail été construit dans une dynamique partenariale en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'information sur l'aide à l'autonomie. Il a été conçu pour les personnes âgées et leurs proches confrontés à une situation de perte d'autonomie afin de les informer sur les solutions existantes, les aides disponibles, les démarches à accomplir et les orienter dans leur parcours.

Dès son lancement, la campagne de promotion du portail s'appuie sur des réseaux de partenaires afin de faire connaître de nouveau portail et le numéro de téléphone associé. En tant que relais institutionnel, lieu de passage ou interlocuteur des personnes âgées et de leurs aidants, nous avons le plaisir de vous communiquer des outils de communication.

Nouvelles entreprises

Lookceram

Lookceram est un show-room qui vient à votre rencontre, domicile ou lieu du projet que vous souhaitez réaliser, particulier ou professionnel. Cette démarche vous permet d'avoir une approche réelle des matières, couleurs et dimensions choisies. Lookceram est très attaché à l'innovation. Notre concept décoratif, économique et écologique est totalement novateur.

Spécialiste du carrelage intérieur et extérieur avec une grande gamme de format, revêtements de sol souple, parquet vinyle, meuble de salle de bain et sanitaire. Nouveauté lames composites éco-durables et recyclables 100%, une palette de coloris la plus vaste du marché avec 17 couleurs dont 8 finitions imitant le bois.

Découvrir la cloison clip-sables, vous permet de réaliser en un temps record des séparations de pièces ou des habillages de mur. Nouvelle solution décorative pour les projets neufs et la rénovation un investissement récupérable. *Vincent Gourg, chemin de Boutounelle*

Auto Moto Covering

Réalise des décorations sur tout support à l'aide d'un procé-



Vie communale

dé appelé impression hydrographique qui consiste à immerger des pièces dans l'eau à la surface de laquelle est déposée de la peinture. Covering, c'est à dire du recouvrement de véhicule ou même de meuble de cuisine avec un film pvc thermoformage. *Stéphane Kasprzak, chemin de Lestang*

M.E.N. Sol

Monsieur Delon-Noüy est le gérant de la société M.E.N. Sol créée il y a 1 an. Il possède 8 ans d'expériences dans la pose de revêtement de sol PVC, moquette, linoléum et pose concept douche sol et mur en pvc. *Chemin de Peyroutas*

Café - Restaurant

Cela fait déjà quelques semaines que le restaurant « Le Meuzacais » a ouvert ses portes aux mains de ses nouveaux propriétaires. Sans attendre nous avons voulu apprécier son excellente cuisine traditionnelle (confectionnée uniquement de produits frais). Faites comme nous allez y faire un tour, vous ne le regretterez pas.

Toujours dans une ambiance conviviale, vous pourrez également vous arrêter un moment prendre un verre au bar.



Heures d'ouverture

Restaurant : 12 h du mardi au dimanche, le soir vendredi et samedi. Bar : tous les jours de 8 h 30 à 19 h, sauf le lundi.

Adresse

2a, route de Montech Meuzac (au centre du village)
05 63 04 29 04

Etat civil

Naissances

Lola Molina : 07/02/2015
Léa Deprez : 22/02/2015
Maryam Vales : 04/03/2015
Clément Caldefie : 23/03/2015
Hugues Cambefort : 26/03/2015
Ema Aurejac : 04/04/2015
Charly Osinski Lepine : 27/04/2015
Jules Navarro : 19/05/2015

Thaïs Moueza : 30/05/2015
Louise Chameau : 03/06/2015
Nathanaël Storage : 24/07/2015
Maëlys Mouillerac : 03/08/2015
Timéo Jean-Louis : 09/09/2015
Marceau Rouchy Pradeau : 17/10/2015

Mariages

Virginie Lacombe et Manuel Frion : 18/07/2015
Audrey Orofino et Stéphane Lemercier : 25/07/2015
Kelly Jean et Séverin Pages : 25/07/2015
Laurence Toulouse et Jérôme Bonnefous : 01/08/2015

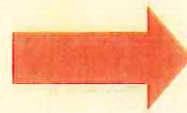
Décès

Marcel Lacombe : 11/02/2015
Eliane Samara née Bernoux : 18/03/2015
Yohan Andrieu : 28/03/2015
Gilbert Galtie : 16/05/2015
Alice Issanchou née Marty : 24/07/2015
Gérard Aurientis : 22/05/2015
Georges Leygue : 29/10/2015
Marc Dalla Riva : 15/11/2015

Calendrier des lotos

Samedi 2 janvier : Tarot
Vendredi 8 janvier : Football
Vendredi 15 janvier : APEM
Vendredi 22 janvier : Inter associations
Vendredi 29 janvier : Tennis
Dimanche 31 janvier (14 h 30) : Anciens combattants
Vendredi 5 février : Ecole
Vendredi 12 février : Gaule meuzacaise
Dimanche 14 février (14 h 30) : Eglise réformée
Vendredi 19 février : Football
Vendredi 26 février : Tennis
Vendredi 11 mars : Football
Vendredi 18 mars : TRT Judo
Vendredi 25 mars : Oasis gym
Vendredi 1er avril : Football Terrasses du Tarn
Vendredi 8 avril : Football
Dimanche 10 avril (14 h 30) : Aînés ruraux
Vendredi 15 avril : Comité des Fêtes
Vendredi 22 avril : Comité des Fêtes
Vendredi 6 mai : Football
Vendredi 13 mai : Football Terrasses du Tarn
Vendredi 20 mai : Tennis

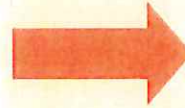
Ayons le bon réflexe, trions nos déchets !



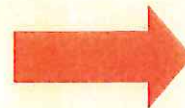
**Bouteilles, bidons, flacons en plastique / Emballages métalliques /
Briques, boîtes en carton, journaux, magazines**



Les déchets recyclables déposés en sac poubelle ou sac plastique ne seront pas collectés



**Films, sacs plastiques, plastiques non recyclables /
Cartons et papiers salis / Articles d'hygiène ...**



Bouteilles / Bocaux et pots en verre



4 bis, route de Lafrançaise – 82290 MEAUZAC
Tel/Fax : 05 63 31 59 48



Le Comité des Fêtes

Suite à l'Assemblée Générale du 27 septembre 2015, un nouveau bureau a été élu. Il tient à cœur à son nouveau président de donner un nouvel élan à cette association et donner un peu plus de vie encore à notre village. C'est ainsi qu'est né le premier marché de Noël de Meuzac !

Sous un soleil radieux, ce premier marché de Noël a été une jolie réussite. Près de 20 exposants (producteurs locaux, artisans, commerçants), ateliers créatifs gratuits (fabrication de boules de Noël, centres de tables, ...), divers jeux (chamboule tout, golf de Noël, pêche aux cadeaux, ...), marrons, vin chaud, tartiflette, ... Merci à tous les exposants, visiteurs et bénévoles d'avoir contribué au succès de cet événement.



Mais d'autres projets sont encore à venir: Un rallye randonnée pédestre à travers notre village aura lieu au printemps, ainsi qu'une chasse aux œufs de Pâques, pour les petits comme pour les grands. Et bien sûr la fête du village aura lieu du vendredi 8 au dimanche 10 juillet 2016. L'édition 2015 de cette fête a été un franc succès ! Merci aux villageois et autres voisins d'être venus aussi nombreux.



Cette année, la tradition sera respectée... Vendredi 8 juillet au soir, pique-nique géant avec Gil Marino, samedi 9 juillet soir repas et soirée dj avec Chris'Animation, et le dimanche 10 juillet soirée Western. Toute personne souhaitant rejoindre cette nouvelle équipe est la bienvenue, elle peut nous apporter son temps comme ses idées ! Le comité des fêtes remercie chaleureusement Mr le Maire, les conseillers

municipaux et l'équipe municipale pour toute l'aide apportée, et toutes les personnes bénévoles, commerçants, artisans, entreprises, ... pour le temps et le soutien consacrés à nos projets.



Le comité des fêtes vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente ses vœux pour 2016.

AMTARC - Tir sportif de vitesse

Le club a organisé un concours amical le 27 juin 2015 regroupant 70 participants des clubs régionaux : Arcachon - Lourdes - Pamiers - Albi - Meuzac.

La compétition s'est déroulée parfaitement et cette première manifestation au Stand de Chapas a été un succès, clôturé par la remise des prix et un vin d'honneur.

Du 2 au 6 septembre 2015 - 10 tireurs de l'AMTARC étaient sélectionnés pour le Championnat de France de tir sportif de vitesse à Cavillon où ils se sont brillamment illustrés :

- Philippe Da Ros remportait le Championnat de France catégorie senior standard.
- Eric Bizouarn vice-champion de France caté. Senior open

Association Oasis

Nous attaquons le deuxième trimestre de nos activités sportives. Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre à la salle des fêtes de Meuzac, où nous proposons pour adultes, des cours de zumba, de gym, de cardio et de body balance, ainsi que pour les enfants et ados des cours de hip hop.

Nous sommes heureux de constater que nos cours s'agrandissent avec de nouveaux adhérents. Félicitations à notre prof de gym Rodolphe, heureux papa de deux petites filles, ainsi qu'à notre prof de hip hop Magali qui a donné le jour à un beau petit garçon.

Pour tous renseignements :

Hip Hop, Zumba : Marcelle 06 10 30 00 06

Gym, Cardio : Françoise 06 28 35 71 08 ou 05 63 31 59 94

Tarot club des 5 communes.

Le Tarot club des 5 Communes se porte bien, le nombre de licenciés toujours en augmentation, ses dirigeants, autour de leur Président Rémi Delbouis, organisent les concours hebdomadaires du mercredi soir, 21h. À la salle des Aînés Ruraux de Meauzac, les sorties aux différents Grands Prix des villes hors département, et toutes les qualifications régionales ou nationales.

Disputé cette année à Meauzac, notre Grand Prix s'est déroulé en septembre avec 35 tables.



Deux journées de qualifications par équipe ont eu lieu à Meauzac et Barry D'Islemade.

Nous souhaitons les meilleures chances à trois licenciés de notre club, qui viennent de se qualifier pour aller disputer le championnat de France Vétérans qui se déroulera à Salie du Salat en mars 2016, Nicole Crayssac, Jean-Claude Roque et Jacques Boulloire défendront les couleurs du Tarot club des 5 Communes.

Le concours de Noël se déroulera à Meauzac mercredi 30 décembre 2015, au programme:

14 h par équipe de 2, et 21 h concours individuel.

Samedi 02 janvier 2016, Loto du Tarot à 21 heures dans la salle des fêtes de Meauzac, venez nombreux, le meilleur accueil vous sera réservé.

Merci aux différentes municipalités ainsi qu'aux sponsors qui nous soutiennent.

Le club de tarot souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Renseignements :

Président, Rémi Delbouis 06 31 42 04 83

Correspondant, Gérard Fargal 06 81 69 77 79

Tennis Meauzac - Barry (ATMB)

L'Assemblée Générale Annuelle de l'association s'est tenue le 28 septembre 2015. Il a été procédé au renouvellement du Bureau. Les membres du bureau sont : Jean- Marc Sieurac (Président), Anthony Schotsmans (Trésorier), Julie Sieurac

(Trésorière adjointe), Jean-paul Marty (Secrétaire), Gérard Fargal (Secrétaire adjoint), Patrick Babler, Francette Babler, Patrick Schotsmans, Jean-Claude Tillol, Grégory Roudil et Jonathan Montruffet.

L'Ecole de Tennis

L'Ecole de Tennis a redémarré en septembre. Romain N'doumbe ayant quitté ses fonctions, il a été remplacé par Charly Delmas.

Les cours sont donc dispensés par Charly Delmas le jeudi soir à Meauzac et Jérôme Delille sur les terrains de Meauzac et Barry d'Islemade les lundis soirs, mardi soirs et mercredis soirs. Il y a 6 groupes d'enfants et 2 groupes d'adultes.

Les Lotos

Les prochaines dates des lotos organisés par l'association sont les suivantes :

29 janvier 2016

26 février 2016

25 avril 2016

20 mai 2016

Le Tournoi

Enfin, et ce comme tous les ans à la même période, aura lieu l'été prochain le Tournoi de Tennis de l'Association.

Ce Tournoi débutera mi-juin pour se terminer fin juillet.

Comme chaque année, nous espérons que les joueurs viendront nombreux participer à cet évènement.

Pour tous renseignements

- Jean-Marc Sieurac (Président) : 05.63.31.52.88

- Anthony Schotsmans (Trésorier) : 06.63.46.02.99

Les anciens combattants

Si l'année 2015 a, comme vous le savez, débutée de façon brutale par les attentats de janvier, la fin d'année a marqué un tournant dans l'horreur de ce que peut produire le terrorisme.

Nous avons en ce vendredi 13 novembre franchit une nouvelle étape par des attentats sanglants d'une violence inouïe qui sont le pire acte de violence survenu sur notre territoire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Nous avons été attaqués. Nous, c'est-à-dire nos enfants, nos parents, nos valeurs, notre histoire, notre Nation, notre Patrie. Nous, c'est-à-dire la France ! Il s'agit bien d'une guerre. Elle ne fait que commencer... Mais en avons-nous vraiment conscience ?

La notion de Patrie

Aujourd'hui, la notion de Patrie doit s'imposer et reprendre toute sa signification et toute son importance. La France c'est un pays, c'est-à-dire une terre, une histoire, une langue, une culture, des traditions, des habitudes de vie. C'est notre devoir de parents, de citoyens d'éduquer, de former, et de

transmettre notre histoire et ses valeurs à nos enfants afin de redonner une âme à notre Nation.

La présence de nos enfants aux différentes cérémonies patriotiques est un moyen de leur transmettre la mémoire de leur Patrie. Aussi, je vous invite à venir nous rejoindre nombreux, en famille, lors de ces cérémonies.

Le monde ne sera pas détruit par ceux qui nous font du mal, mais par ceux qui regardent sans rien faire ! (A. Einstein)

Au cours de ce semestre, nos porte-drapeaux ont participé aux diverses manifestations qui se sont déroulées dans le département avec toujours le même allant et la même détermination de participer au devoir de mémoire au nom de nos villages et de nous-mêmes. Qu'ils en soient ici remerciés.

11 novembre

Les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées, dans nos villages, le dimanche 15 novembre. Cette année encore, notre député Monsieur Jacques Moignard nous a fait l'honneur d'assister aux cérémonies et d'effectuer des dépôts de gerbes à nos monuments aux Morts. Le conseiller départemental Mr Weill et la conseillère départementale Mme Colombié, nous ont également fait l'honneur de leur présence ainsi qu'un fort détachement de sapeurs-pompiers de Lafrançaise.

A Barry d'Islemade, nous avons apprécié, pour la deuxième année consécutive, l'excellente prestation des élèves dans leur interprétation de la Marseillaise et de l'hymne européen. Grand merci à eux, à la directrice de l'école, aux maîtresses et aux parents.

Enfin, offert par la commune de Meuzac le verre de l'amitié a été fort apprécié de tous.

A l'issue de ces cérémonies, les membres de l'Association et les sympathisants se sont retrouvés au restaurant le « Saint Porquier » pour partager un repas dans une ambiance conviviale.

Événement à retenir

Notre traditionnel loto aura lieu le dimanche 31 janvier 2016, à la salle des fêtes de Meuzac. Venez nombreux, afin de nous aider dans nos actions de devoir de mémoire. Le meilleur accueil vous y sera réservé.

Tous les membres de l'Amicale vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année en famille et/ou entre amis et vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2016.

Terrasses et Rives du Tarn Judo



**TRT JUDO : Toujours plus haut,
toujours plus fort !**

Après une excellente saison sportive 2014/2015 pour le club Terrasses et Rives du Tarn Judo (6 qualifications nationales, 32 médailles en championnats départementaux, un nouveau 7ème dan, 9 nouvelles ceintures noires, ...), les cours ont repris depuis le 7 septembre sur nos 4 dojos à Meuzac,

Labastide du Temple, Lafrançaise et Puylaroque. Le club enregistre déjà près de 220 licenciés, dont 15 en sport adapté.

Dans un premier temps, il convient de féliciter un licencié d'exception en la personne de Marc DELVINGT, champion de France, vainqueur de la Coupe d'Europe par équipe de club, arbitre mondial, membre de la Direction Technique Nationale !

Devant un jury de 5 experts français, Marc a réalisé une très bonne prestation technique pour obtenir le grade de 6ème dan (ceinture rouge et blanche). Il avait comme partenaires Stéphane Bodson (5ème dan, licencié en Haute-Garonne) et Hervé Fillon (5ème dan, licencié au TRT Judo).

Marc rejoint donc le cercle très fermé des ceintures noires 6ème dan, le cinquième haut gradé en Tarn-et-Garonne et le troisième de la grande famille Delvingt. Félicitations Marc !

Dans un second temps, nous souhaitons bonne chance à Richard M qui depuis la dernière assemblée générale en juin dernier, a repris la présidence du club. Il reste entouré d'Alain Lartigue comme président d'honneur, de Dorothée Astié au secrétariat et de Sonia Frechaut à la trésorerie.

Vincent Tronchet et Stéphane Bravo deviennent vice-présidents. Bon courage à tous les membres du bureau qui permettent la saine gestion du club !

La saison sportive 2015 / 2016 a rapidement démarré

5 cadets ont pris part en octobre à la Coupe de France et au Critérium National à Clermont-Ferrand, sans en ramener de médaille mais avec une expérience supplémentaire.

4 minimes (Juliette Capo, Clément Boulinguez, Steven Joseph et Léo Antich) sont revenus médaillés du championnat régional à Toulouse. De plus, 3 minimes féminines ont terminé 3ème de la Coupe de France par équipe de département avec le Tarn-et-Garonne : Juliette Capo, Mélody Deviers, et Mathilde Martin. Félicitations pour cette performance !

Nos plus jeunes ont repris également le chemin des compétitions, notamment à Montauban, où plusieurs d'entre eux remportent une belle médaille lors des critères départementaux.

Plus récemment, le club était présent sur Toulouse pour le critérium régional qui voit nos équipes benjamins et benjamins monter sur la 3ème marche du podium Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées.

Quant à nos poussins et minimes, ils finissent 5èmes.

Actions vers le monde du handicap

Même si le partenariat avec l'hôpital de jour n'a pu être reconduit, 3 cours de judo spécifiques restent en place (handicap psychique ou physique) avec l'IME de Fonneuve et le Foyer du Barradis de Lavit. De plus, 4 jeunes d'IME s'entraînent en intégration sur les cours minimes-cadets pour préparer les championnats de France sport adapté.

Les mises à l'honneur du club

Nous tenons à féliciter et remercier nos bénévoles qui s'impliquent régulièrement pour la gestion du club et son

rayonnement. La municipalité de Lafrançaise a honoré Valérie Boulinguez pour son engagement associatif et Cléo Delprat pour son rôle de jeune arbitre ; le comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports a récompensé Hugo Astié (jeune volontaire 2015) et Sébastien Pébarthe (jeune arbitre 2015) !

Nous tenons à adresser nos remerciements à tous nos partenaires, élus, collectivités, ... notamment ceux qui ont participé à notre campagne pour le calendrier 2016 et au premier loto en novembre 2015 !

Pour tous renseignements

Vous pouvez contacter :

Mickaël Delon au 06 73 72 66 03

ou consulter notre site internet : www.trtjudo82.fr

Pour conclure, les membres du TRT Judo 82 vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et, avec un peu d'avance, vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2016 !

Jeunesse Sportive Meauzacaise

Avant toute chose, je tenais à remercier Philippe Navarro pour son implication au sein du club pendant son mandat de président.



La nouvelle équipe dirigeante s'efforce depuis l'intersaison à mettre le club dans les meilleures dispositions, aussi bien matérielles que sportives.

Christian Garcia reste le directeur technique du club et Cyril Bovo l'entraîneur de l'équipe 1.

En ce qui concerne l'équipe 2, c'est Julien Blancard accompagnée de Philippe Gazin et d'Eddy Cousin qui encadre le groupe. Mickaël Bonnefous renforce le staff en gérant la préparation des gardiens de but.

Les résultats de ce début de saison sont plutôt encourageants, mais tout le monde doit s'efforcer à ne pas relâcher la pression.

Avec l'ensemble des membres du bureau, nous tenons à remercier la municipalité de Meauzac et de Barry d'Islemade pour leur aide financière et matérielle.

Nous remercions également l'ensemble des sponsors du club, l'arbitre Omar Cisse et les supporters du club. Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Association des Parents d'Elèves de Meauzac (APEM)



Tous ensemble pour nos enfants

L'Association des Parents d'élèves de Meauzac organise tout au long de l'année quelques manifestations (vide-grenier, bourse aux jouets, lotos...) afin de récolter des fonds, qui nous permettrons d'aider l'école à financer certains de leurs projets (sorties scolaires, carnaval, achat de matériel, etc...).

Notre objectif principal à l'APEM est, en corrélation avec la Mairie et le Corps enseignant, de permettre à l'école de Meauzac de continuer à préparer, dans les meilleures conditions, nos enfants pour les années à venir.

Pour l'année scolaire 2014-2015, c'est près de 6100 € que nous avons ainsi pu récolter... Ce montant est loin d'être négligeable et est incontestablement une aide supplémentaire apportée à l'école, et donc à nos enfants !

Nous tenons aussi à remercier Mr le Maire, l'équipe municipale ainsi que tous ceux qui nous aident, bénévoles, parents, commerçants... pour leur soutien, et leur aide précieuse au bon déroulement de nos manifestations.

Il y a encore beaucoup à faire, et toutes les nouvelles idées sont les bienvenues.

Venez nous rejoindre

A ces fins, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour partager de grands moments de bonne humeur et de convivialité, dans le seul but de récolter des fonds pour notre école !

Prochaine prestation : loto du vendredi 15 janvier 2015

Nous comptons sur vous tous pour que les rendez-vous à venir remportent le succès escompté...

Les membres de l'APEM vous souhaitent à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2016.

Contact et renseignements : 06 37 24 88 81



Pole Football Terrasses du Tarn

Pour cette nouvelle année 2016, tous les licenciés du club de Football des Terrasses du Tarn vous présentent leurs meilleurs vœux,

Un grand merci à la commune de Meauzac qui met à notre disposition ses infrastructures sportives, sa salle des fêtes et ses employés municipaux.

2 catégories évoluent sur les terrains de Meauzac, à savoir l'équipe des filles (une équipe 100 % filles âgées de 9 à 11 ans) crée cette saison et l'équipe de football à 11 en catégorie U14/U15.



L'équipe féminine s'entraîne le Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 et les garçons, les lundis et mercredi de 18 h 30 à 20 h 00. Les autres catégories évoluent sur les terrains d'Escatalens, de Labastide du Temple et de St Porquier.

A ce jour, on compte un effectif total de 175 licenciés répartis en 11 équipes dans 7 catégories différentes.

Quelques dates à retenir pour 2016

Lotos sur Meauzac les Vendredi 1er avril / 13 mai ;

Lotos sur Lavilledieu du Temple les jeudi 18 février / 04 août et 15 décembre ;

La soirée paella - soirée dansante à Meauzac (Salle des fêtes) le samedi 27 février ;

Le Vide grenier le dimanche 19 juin sur Lavilledieu du Temple ;

Le tournoi de l'école de football le dimanche 17 avril sur Lavilledieu du Temple et Labastide du Temple ;

L'Assemblée Générale du club le samedi 18 juin.

Les enfants intéressés par le ballon rond peuvent nous rejoindre à tout moment pour partager leur passion. Ils seront encadrés par des éducateurs tous diplômés.

Renseignements

Pour tous renseignements, notre secrétaire vous attend au 06.59.50.61.88.

Bonne année à tous.

Amicale des Jeunes d'antan de Meauzac-Barry D'islemade

Tout d'abord, comme en 2014, la salle, mise à notre disposition par la Mairie, est restée ouverte pour que les membres, qui désiraient se rencontrer pendant tout l'été, aient la possibilité de le faire, et ce à la demande générale des participants habituels.

Compte rendu des activités du 2ème semestre 2015

23 au 26 juin 2015 : Le voyage prévu pour les 50 participants a été très réussi, tout était là pour que cela soit un moment inoubliable, et tous les participants ont été ravis,



3 septembre 2015 : Nombreuse participation de nos adhérents à la sortie d'un jour (51 adhérents), visite du château de Castelau Prudhomat (46) – un très bon déjeuner attendait les voyageurs au restaurant « le Vieux Pigeonnier » à Py-Loubressac puis la sortie se poursuivait avec une promenade en gabarre au départ de Beaulieu sur Dordogne (Corrèze), Tous les participants ont été ravis de cette sortie,

22 octobre 2015 : Repas d'automne (110 participants) dans la salle des fêtes de Barry d'Islemade, suivi d'un mini loto toujours très apprécié,

22 novembre 2015 : Loto à la salle des fêtes de Meauzac, Le public était très nombreux ce qui nous a permis de faire de cette journée un succès, Nous le remercions vivement,

Colis de Noël

Actuellement nous travaillons à la confection des 68 colis que nous distribuerons aux adhérents de 80 ans et plus, membres de notre Amicale

Nos prochaines festivités

21 janvier 2016 : Repas de la Coque des Rois à Barry D'islemade. Bien entendu, le roi et la reine seront fêtés comme les années précédentes, Un loto gratuit suivra le repas,

6 mars 2016 : Assemblée Générale de notre Amicale suivie, comme d'habitude, d'un bon repas qui sera, comme toutes les années auparavant, suivie d'une animation.

L'année 2015 se termine. Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons tous nos vœux pour 2016.

JSM Pétanque

La saison 2015 s'achève : les deux concours officiels se sont déroulés dans le calme et la bonne humeur. Nous avons eu 60 participants le matin au T.A.T et 40 doublettes l'après-midi.

Le concours amical réservé aux meuzacaises et meuzacais s'est déroulé dans une bonne ambiance. Nous étions 50 au repas. Nous souhaitons avoir autant de monde pour l'année 2016. Cette journée de pétanque est toujours très agréable.

Pour tous renseignements, contactez LINGUA Robert :
05.63.31.58.91

Bon pied bon œil

Tous les mardis de 10 h 30 à 11 h 30 se déroule à la salle des fêtes le cours de gym sénior.

Venez nombreuses et nombreux entretenir votre forme, travailler l'équilibre, la coordination sous l'œil critique mais bienveillant de notre professeur Brigitte Mieulet.



Renseignements

Pour tous renseignements supplémentaires ou inscription contactez Brigitte Mieulet au 05 63 67 45 02 ou au 06 84 14 31 75.

Mail : brigitte.mieulet@gmail.com

C3A

Réveillon de la Saint Sylvestre, organisé par le club C3A se déroulera dans Salle des fêtes de Meuzac.

Toute l'équipe vous présente les meilleurs vœux pour 2016

Renseignements

- Serge Darenès : 06 12 17 58 94 ou 05 63 31 53 05

- Jean-claude Mourgues : 06 84 04 78 96

Mail : jcm.82@hotmail.fr



Les règles de plantations d'arbres et d'arbustes

Règles générales

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 m	0,5 m
Supérieure à 2 m	2 m

Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

À noter : si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il peut être utile de faire réaliser un bornage de terrain.

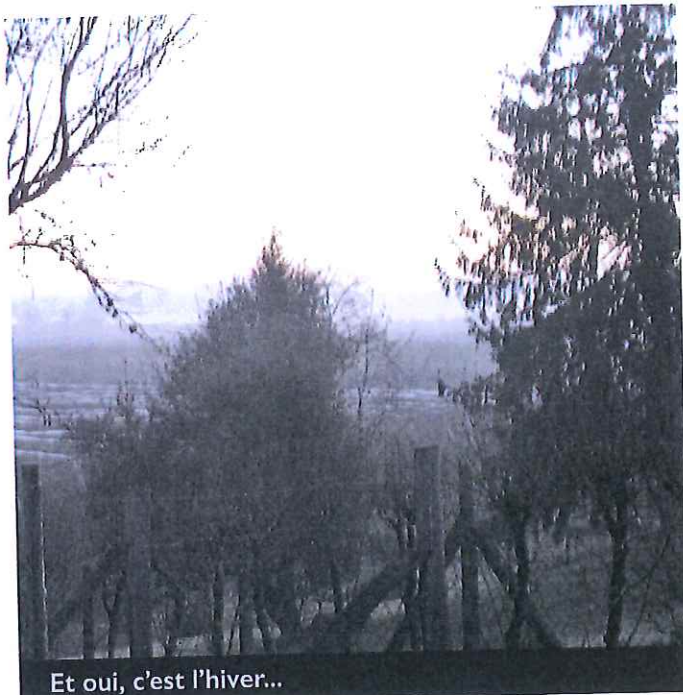
Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

À savoir

Si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.



Et oui, c'est l'hiver...

Mairie

2, route de Lafrançaise 82 290 Meuzac
tél. : 05 63 31 64 98 - Fax : 05 63 31 53 86
mail : mairie-meuzac@info82.com

Secrétariat : Stéphanie Duchet - Christelle Bergandy

Horaires d'ouverture :

- Lundi au mercredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 18 h
- Jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 (fermé l'après midi)
- Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 17 h

Communauté de communes des Terrasses et Plaines des Deux Cantons

4bis route de Lafrançaise - 82290 Meuzac

Tél / Fax : 05.63.31.59.48 / Mail : comcomtp2c@orange.fr

Secrétaire : Corinne Roise

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 15 - 17 h 30
- Mercredi : 8 h 30 - 12 h 15
- Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 15 - 15 h 30

Bibliothèque

Une permanence est assurée par des bénévoles le samedi de 11 h à 12 h

L'inscription pour les adultes et les enfants est gratuite.

Bureau de Poste

5, place du 8 mai 1945 82290 Meuzac - tél : 05.63.31.55.14

Ouvert du mardi au samedi de 9 h à 12 h. Fermé le lundi.

Levée du courrier du lundi au vendredi à 15 h, le samedi à 11 h 30

Préfecture - Alerte Météo

Les bulletins d'alerte météo sont consultables sur le répondeur de la Préfecture au 0.821.00.32.82

Site internet officiel de l'administration française

Le site www.service-public.fr indique les droits et démarches à accomplir dans tous les domaines de la vie courante (famille, justice, loisirs, logement...). Un compte personnel peut être créé notamment pour effectuer des démarches en ligne telles que les changements d'adresse, de carte grise...

Location salle des fêtes / tables et chaises

Informations et réservations : Monsieur Yves Salitot
05.63.31.65.69 ou 06.11.39.80.68

Tarifs : Grande salle et petite salle 100 €, pour les Meuzacais et 350 €, pour les extérieurs (caution : 350 €)

Petite salle seule : 30 €

Table : 1 € - Chaise : 0,25 € (caution : 50 €)

Toute réservation est soumise à la signature d'un contrat et à la production d'une attestation d'assurance en responsabilité civile pour les locations de salle.

Terrain de tennis

La clé est disponible à la mairie aux heures d'ouverture.

Assistantes sociales

Centre Médico-Social – 22 rue de la Mouline – 82100 Castelsarrasin

Pour tous rendez-vous, contacter le standard au 05.63.95.03.30

Assistantes maternelles

Liste diffusée par le Conseil Général de Tarn et Garonne du 30 septembre 2015.

Nom	Adresse	Téléphone
Dorothee Astie	945 route des Graves	07.70.05.27.52
Carine Buire	807, rte de la Bastide du Tple	06.23.18.17.65
Isabelle Fried	236 chemin de Peyroutas	06.19.74.62.07
Delphine Issanchou	653 chemin de Bernon	05.63.31.67.04
Marie-Ange Jouany	406 chemin de Boutounelle	05.63.31.53.78
Mélanie Mazuc	425, chemin de Peyroutas	06.86.75.94.13
Sandi Peccolo	537, chemin de Galaubié	05.63.31.67.25
Chantal Sandrini	73 rue de Temple	05.63.67.38.01
Ginette Serieys	98 rue de Larose	05.63.31.57.23
Marie-Chr. Sieurac	1552 route de Montech	05.63.31.52.88
Gréta Stercklen	6 rue Domaine du Lac	06.19.12.38.30

Les contacts à la Communauté de Communes TP2C

Certaines compétences qui étaient du ressort de la commune ont été transférées à la Communauté de Communes.

Voici les personnes à contacter pour toutes questions relatives aux domaines mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Compétences	Contact	Adresse et téléphone
Ramassage ordures ménagères	Corinne Roise	4 bis r. de Lafrançaise Meauzac 05.63.31.59.48
Contrôle assainissement individuel existant	Corinne Roise	4 bis r. de Lafrançaise Meauzac 05.63.31.59.48
Voirie	Julien Moro	18 r. de Barry d'Islemade Meauzac 05.63.67.29.77
Centre de Loisirs	Aude Brégeon Julie Malvestio	4 bis r. de Lafrançaise Meauzac 09.67.36.10.55
Relais assistantes maternelles	Magali Guillois	337 r. de Meauzac Lavilledieu du Temple 09.61.37.09.12
Crèche	Brigitte Bronori	1 ch du Petit Prince Labastide du Temple 05.63.65.44.08

Les commerçants

Boucherie Charcuterie

Traiteur Christophe Gros : 05.63.31.64.93

Boulangerie Pâtisserie

Sandrine et Cyril Labat : 05.63.31.64.97

Traiteur

Patrice Fontanel : 06.23.16.49.72

Epicerie « Utile »

Martine Nondier : 05.63.31.64.70

Institut de Beauté « L'Embellie »

Sonia Marty : 05.63.30.64.05

Salon de coiffure « H&L Coiffure »

Isabelle Ginestet : 05.63.30.67.22

Mercerie

Francine Corlouer : 06.17.60.51.13

Gamm Vert / Qualisol (SODIVAL)

05.63.31.64.38

Lookceram (Import-export céramiques & sanitaires)

Vincent Gourg : 07.89.87.34.82

Les artisans

Architecture d'intérieur

Richard et Axelle Munch : 05.63.26.11.16

Electricité

Roland Badoulès : 06.09.57.28.82

Frédéric Servat (Servat Energie) : 06.75.61.68.33

Etanchéité

Gaëtan Didier (ARTYBAT) : 05.63.67.39.04

Pose de revêtements sols et murs

Morgan Delon Nouyer (MEN Sol) : 06.76.04.55.03

Métallerie/Ferronnerie/Soudage/Tuyautage

Gaël Bizouarn (GBS Metal) : 06.70.26.29.78

Maçonnerie/couverture/charpente

Olivier Servat (Servat Père et Fils) : 06.86.00.19.80

Ouvrages d'art/Monuments funéraires

Pierre Lanies (Les Marques du Temps) : 06.11.72.24.38

Ferronnerie d'art/Portail/Serrure

Jean-Luc Teixeira : 06.50.77.38.44

Métallerie/serrurerie/ Multiservices

Jérémy Guiche : 05.63.31.69.78

Plomberie

Patrick Joue (J2P) : 06.80.85.76.46

Menuiserie/serrurerie

Denis Bonnardot : 06.78.10.85.70

André Castagné : 05.63.31.64.25

Franck Fuste (FC Pose) : 05.63.63.31.92

Gilles Ranc (La maison du menuisier) : 05.63.20.17.29

Location de matériel/Terrassement,curage

Patrick Ambal (LOCASIP82) : 06.43.59.19.42

Gouttières/tuyaux

Sébastien Fanet (Dal'alu) : 06.27.49.30.31

Sécurité incendie/extincteurs

Benoît Ramet (BSI82) : 06.68.21.07.07

Auto Moto Covering

Stéphane Kasprzak : 06.65.26.27.51

Graphiste

Patrick Bacqué : 05.63.28.00.63

Musique/sonorisation

Gilles Gerla (Audiopromusic) : 06.67.08.53.31

Horticulture

Christiane Lasaygues : 06.45.69.28.90

Pépinières fruitières

Jean-Jacques Delande : 06.07.46.35.37

Créations florales sur commande

Isabelle Delchidre (ID Flore) : 06.60.58.77.56

Myriam Terrier : 06.01.98.20.47

Entretien de jardins

Fabienne Jean Louis : 06.84.98.89.67

Nettoyage de bâtiments

Christelle Da Silva (DSA Nettoyage) : 06.81.82.32.78

Les gîtes

Ecologite Les Sureaux, Bernard Simon et Chantal Rouard : 06.75.74.32.69

Manoir des Chanterelles, Sylvain Brard : 05.63.24.60.70

Gîte de France/loisirs 82, Yannick Langlade : 05.63.21.79.60

Professions médicales**Kinésithérapie, Ostéopathie, Orthophonie, Ergothérapie et Sophrologie**

Cabinet S.C.I JLV : 05.63.31.50.36

Infirmières

Mmes Dompeyre et Capdeville Van Hamme : 05.63.31.88.50

Médecine générale

Mme Dupont : 05.63.02.04.64

Mr Seghier : 05.63.31.64.81

Pharmacie

Mme Gard : 05.63.31.63.55

Sage-Femme

Nathalie Bonnardot : 06.50.07.65.37

Infos pratiques**Conciliateur de justice**

M. Patrick Blanc.

Permanences sans rendez-vous à :

- Moissac : Maison de l'emploi et de la solidarité
05.63.04.05.25 : tous les premiers et troisièmes lundis de
chaque mois de 9 h à 12 h.- Montech : Hôtel de ville - 05.63.64.82.44
tous les deuxièmes et quatrièmes mercredis de chaque mois
de 9 h à 12 h.**Pour vos passeports**

Optez pour le timbre électronique.

En quelques clics, recevez votre timbre par courriel ou par
sms : timbres.impots.gouv.fr

Directeur de publication : José Lacombe

Mise en page et dessins : Roland Gabillon

Photos : Jacqueline Gabillon

